

## Service Agronomie

Conseil collectif réalisé pour le département de l'Allier à partir des observations du Bulletin de Santé du Végétal vigne n° 5

### **A retenir :**

Mildiou : les vignes doivent être protégées

Oïdium : 1ères taches observées, les vignes doivent être protégées

Black rot : les conditions de contaminations sont réunies, mais pas de secteur à historique

### **Mildiou :**

Le modèle simule des contaminations vers le 10 mai dernier, et en prévoit d'autres avec les pluies orageuses prévues en début de semaine prochaine. Si vos vignes ne sont pas encore couvertes, il est temps de le faire

*Traitement à prévoir juste avant les prochaines pluies, si les vignes ne sont pas encore couvertes.*

### **Oïdium :**

Les premières taches ont été observées. Le stade 6-7 feuille est atteint. Il faut donc commencer à protéger toutes les parcelles.

*Les premiers traitements sont à prévoir sur les parcelles les plus tardives ou sans historique.*

### **Black rot :**

*Pas de traitement spécifique à prévoir. La protection se fera en même temps que pour le mildiou et l'oïdium.*

*Le module optidose préconise d'appliquer 40% de la dose homologuée pour le mildiou et l'oïdium.*

*La Chambre d'Agriculture de l'Allier est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.  
Rédaction: Véronique Sarrot*



# A vos Vignes

## N° 5 – 16 mai 2023



## Service Agronomie

### Conseil collectif réalisé pour le département de l'Allier à partir des observations du Bulletin de Santé du Végétal vigne n° 5

Si aucune alternative à l'utilisation de produits phytosanitaires n'est proposée, c'est qu'il n'en existe pas de connue suffisamment pertinente à ce stade. Cependant, des alternatives préventives existent

Vous trouverez ci-dessous différents liens:

- pour retrouver l'ensemble des matières actives des produits utilisables :

[e-phy catalogue produits phyto](#)

- l'état des lieux 2021 des résistances aux différentes molécules utilisées :

<https://www.vignevin.com/wp-content/uploads/2021/02/Note-technique-commune-vigne-2021Vdef.pdf>

*La Chambre d'Agriculture de l'Allier est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.  
Rédaction: Véronique Sarrot*

*Chambre d'Agriculture de l'Allier - 60 Cours Jean Jaurès - BP 1727 - 03017 Moulins cedex  
Tél: 04 70 48 42 42 - Fax 04 70 46 30 69 - cda.03@allier.chambagri.fr*